

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 6 NOVEMBRE 2021 : PROCES-VERBAL

Le samedi six novembre deux-mille-vingt-et-un, à seize heures, les membres de l'association « Rencontres Musicales de Noyers » se sont réunis en assemblée générale annuelle à Noyers-sur-Serein, à l'Ancien Collège rue des Vignerons, sur convocation du Conseil d'Administration adressée les dix-huit octobre.

L'assemblée est présidée par Henri NICOLAS en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Sabine Vanlerberghe.

Après signature de la feuille d'émargement, il est constaté que vingt-trois membres sont présents et vingt-neuf sont représentés. Le nombre de voix s'élève ainsi à quarante-neuf sur un total de cent vingt-huit adhérents au trente septembre 2021.

Henri NICOLAS remercie celles et ceux qui se sont déplacés pour participer à cette réunion, ainsi que la Municipalité de Noyers-sur-Serein pour la mise à disposition de la salle.

L'ordre du jour indiqué sur la convocation était le suivant :

1. Approbation du rapport d'activité 2021.
2. Approbation du rapport financier 2021.
3. Présentation du programme du festival 2022.
4. Approbation du budget prévisionnel et du barème des cotisations 2022.
5. Election au conseil d'administration.
6. Questions diverses

1. RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Le président, Henri Nicolas, expose la situation morale de l'association.

Le festival des Rencontres Musicales de Noyers est l'une des six manifestations réunies sous l'égide du « **Festival Musical des Grands Crus de Bourgogne-Franche-Comté** », et dont il est le premier en termes de budget et de nombre de concerts proposés au public.

L'édition 2021 des Rencontres musicales de Noyers a été particulièrement importante pour au moins trois raisons :

- elle est intervenue après une "année blanche",
- elle en a célébré le trentième anniversaire,
- elle a été l'occasion pour la nouvelle direction, élue en novembre 2019, de prendre en mains la programmation et la gestion à la suite de l'équipe qui, sous la présidence de Chantal Bonnard, avait œuvré pendant près de 10 ans à la réussite du festival.

I. LES CONCERTS

Les concerts proposés pour ce 30ème anniversaire ont permis de mettre en valeur la diversité des instruments, piano, violon, alto, violoncelle, flûte, clavecin et instruments baroques, mais aussi des formats, solo, duo, trio, quatuor, voix, comme des répertoires depuis la musique de la Renaissance et du Baroque jusqu'à aujourd'hui, en passant par le jazz.

▪ Neuf concerts ont été proposés au public sur un peu plus de trois semaines du 3 au 24 juillet :

- **deux "concerts anniversaire"** le 13 juillet qui a mis à l'honneur les principaux artistes ayant marqué l'histoire des Rencontres (Régis Pasquier, Gary Hoffman, Olivier Charlier, Juliette Hurel, Hélène Couvert), et le 18 juillet avec Anne Queffelec, notre présidente d'honneur, et son fils Gaspard Dehaene sur le thème "Partage et Transmission".

- deux concerts ont été confiés à **deux espoirs de la nouvelle génération** par contre point à la célébration de sa mémoire, le Festival a voulu se renouveler et se tourner vers l'avenir en invitant deux étoiles montantes de la musique classique mais aussi par solidarité avec des jeunes artistes que, plus que d'autres, la crise sanitaire avait stoppé dans leur élan; Anne-Lise Polchlopek, mezzo-soprano et Nicolas Royer, pianiste, pour le concert d'ouverture du 3 juillet et pour le concert de clôture du 24 juillet, le pianiste Jean-Paul

Gasparian qui, choisi comme « artiste fil rouge » du Festival Musical des Grands Crus de Bourgogne-Franche-Comté, s'est également produit dans les festivals organisés sous son égide.

- **Les femmes compositrices** de l'aube du XXe siècle ont été remises à l'honneur le 16 juillet par Juliette Hurel, flutiste, et Hélène Couvert, pianiste, qui ont interprété les œuvres de cinq compositrices françaises oubliées bien qu'admirees en leur temps par les plus grands dont **Saint-Saëns** auquel il a été également rendu hommage pour le **centième anniversaire de sa mort**, par l'interprétation de plusieurs de ses œuvres.

- Autre célébration, celle du **250ème anniversaire de la naissance de Beethoven** : elle fut l'occasion pour Olivier Charlier au violon et Emmanuel Strosser au piano, de nous offrir, le 8 juillet, une soirée intégralement dédiée à Beethoven.

- L'ensemble de **musique baroque** d'Alexis Kossenko regroupant, ténor, flûte, violon, viole de gambe, luth et clavecin, a fait revivre le 23 juillet l'art des « **Scottish tunes & songs** » qui fut, de 1700 à 1900 une véritable institution dépassant le simple cadre de la musique traditionnelle écossaise.

*** Innovation :**

Ce fut l'occasion pour notre festival de promouvoir un **concert participatif** de choristes amateurs préparés par Delphine Collot et son chœur « Les voix de l'Armançon » ; cette initiative a été largement appréciée et sera renouvelée en 2022.

- D'autres artistes de renommée internationale, et non des moindres, ceux du **Quatuor Modigliani** ont proposé le 5 juillet un concert de musique de chambre avec des œuvres classiques mais aussi contemporaine ; ainsi le Quatuor n°6 du compositeur Philippe Hersant a été interprété en sa présence.

*** Autre innovation** qui sera réitérée en 2022 :

Invitation d'un **compositeur contemporain en résidence** qui fut pour cette 30ième édition **Philippe Hersant** : outre cette interprétation du Quatuor Modigliani, une œuvre spécifique, "Chant de résurrection" pour flûte et piano, a été créée pour les Rencontres Musicales. Elle fut interprétée en création mondiale par Juliette Hurel et Hélène Couvert lors du concert anniversaire du 13 juillet.

- Enfin, comme chaque année, un **concert de jazz** a été proposé le 10 juillet par le « Trio Anne Ducros ».

▪ **La fréquentation globale de cette 30^{ème} édition a atteint deux mille personnes** tous concerts confondus (concerts payants et gratuits des élèves ; ce chiffre est supérieur de dix pour cent à celui de 2019 grâce aux deux concerts supplémentaires.

Rappelons qu'outre les concerts des élèves, **la gratuité** pour tous les concerts a été accordée aux enfants de moins de 15 ans accompagnés mais aussi aux bénévoles et aux hébergeurs (nouveau 2021), de même qu'exceptionnellement cette année pour l'édition anniversaire aux commerçants nuceriens.

Enfin comme chaque année, des invitations ont été adressées à nos financeurs institutionnels ainsi qu'aux autorités municipales, départementales et régionales.

Ainsi, **la fréquentation moyenne par concert (172) comme la recette totale de billetterie (22 771 €) sont finalement quasi identiques à celles de 2019** (166 et 22 733 €), la grille tarifaire étant restée inchangée (prix des places à 22 €, tarif réduit à 17 €, abonnement à 135 € soit 15€ la place).

Cependant, ces chiffres nous apparaissent décevants dans la mesure où la célébration du 30ième anniversaire dotée d'un budget artistique en forte hausse, nous avait laissé espérer une progression conséquente des recettes de billetterie.

La crise sanitaire n'est pas étrangère à ce marasme : les mesures de distanciation et de limitation de jauge ont été levées l'avant-veille de l'ouverture du Festival et les deux derniers concerts ont subi les restrictions liées à la mise en place du pass-sanitaire.

La crise sanitaire a également impacté la billetterie à travers la réouverture tardive des offices de tourisme qui habituellement font connaître dès les vacances de printemps le festival aux touristes locaux et étrangers. L'incertitude du printemps quant au bon déroulement du festival, a en outre conduit à retarder l'ouverture de la billetterie en ligne de craindre de devoir procéder à des remboursements comme en 2020.

▪ **Tous les concerts se sont déroulés dans l'église de Noyers** qui peut accueillir jusqu'à 400 spectateurs (maximum atteint par le concert de Richard Galliano en ouverture du Festival des Grands Crus de Bourgogne en mai 2017).

Ce sont les deux concerts « anniversaire » qui ont affiché les meilleurs scores de fréquentation.

En dépit de la qualité de leurs prestations, les deux derniers concerts programmés au moment de la mise en place du pass-sanitaire et notre concert « Jeune talent » programmé en ouverture n'ont malheureusement pas attiré le nombre de spectateurs qu'ils étaient en droit d'attendre.

Artiste ou formation	Date	Spectateurs 2021	Spectateurs 2019	Artiste ou formation
Duo Piano (A. Queffélec & G. Dehaene)	18-juil.	313	315	Piano (A. Queffélec)
Concert Anniversaire : 5 artistes (R. Pasquier....)	13-juil.	276	200	Alma Mahler Kammerorchester
Quatuor Modigliani	5-juil.	188	170	Violoncelle F. Salque,
Violon et piano (O. Charlier & E. Strosser)	8-juil.	176	120	Violon O.Charlier
Flute et piano (J. Hurel & H. Couvert)	16-juil.	176	80	Violon et piano (M.Tutuianu & A. Billant)
Jazz Trio Anne Ducros	10-juil.	134	160	Quatuor Hermès, accordéon et contrebasse (F. Brut & E. Macarez)
Ensemble Baroque "Les Ambassadeurs"	23-juil.	102	120	Le Concert Impromptu, quintette à vent
Chant et Piano (A-L Polchlopek & N. Royer)	3-juil.	101		
Recital piano (J-P. Gasparian) concert fil rouge	24-juil.	79	160	Marimba et piano (A.Férrière & F. Azzuro) concert fil rouge
Ensemble concerts payants		1 545	1 325	
Moyenne / concert		172	166	
Violon : concert des élèves	10-juil.	80	90	Violon : concert des élèves
Violoncelle : concert des élèves	17-juil.	75		
Flûte: concert des élèves	17-juil.	65	75	Piano perfectionnement: concert des élèves
Chant lyrique: concert des élèves	17-juil.	90	100	Chant lyrique: concert des élèves
Piano: concert des élèves	25-juil.	180	220	Piano: concert des élèves
Ensemble concerts gratuits		490	485	
Total tous concerts		2 035	1 810	
Moyenne / concert		145	151	

▪ **Les après-concerts font partie intégrante des Rencontres :**

Cette tradition a été assurée grâce à la générosité du BIVB (Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne) et des domaines Bardet, Clos du Roy, Ferrari et Gruhier qui ont proposé une dégustation gratuite de leurs millésimes.

Haude Hodanger, vice-présidente, indique que les administrateurs ont décidé de renforcer encore ce mariage « musique et vin » en demandant aux vigneron partenaires d'accepter de monter sur scène à la fin des concerts pour offrir aux artistes l'un de leurs millésimes.

II. LES MASTERCLASSES

▪ Du 4 au 24 juillet 2021, **cinq masterclasses** ont été assurées : **chant lyrique, flûte, piano, violon et violoncelle.**

Elles permettent la transmission des savoirs musicaux et des subtilités de l'interprétation par des professeurs de tout premier plan auprès de jeunes artistes, amateurs confirmés ou jeunes professionnels, désireux de parfaire leur pratique musicale.

Le public peut assister librement aux cours.

▪ Chaque masterclass se conclut par un concert des élèves : **cinq concerts gratuits** ont pu ainsi être proposés au public, occasion de découvrir les talents de demain.

- Samedi 10 juillet : concert de la masterclass de violon par les élèves de la classe de Olivier Charlier.

- Samedi 17 juillet : concerts des masterclasses de violoncelle par les élèves de la classe de Gary Hoffman, de flûte par les élèves de la classe de Juliette Hurel et de chant lyrique par les élèves de la classe de Mélanie Jackson.

- Dimanche 25 juillet : concert de la masterclass de piano par les élèves de la classe d'Anne Quéffelec.

Cette année un **concert de rue** en journée a été organisé au centre du village avec les élèves de la classe de flûte ; les mauvaises conditions météorologiques n'ont malheureusement pas permis de renouveler l'expérience avec les autres classes

Ce sont pour les nucléiens comme pour les visiteurs, des manifestations artistiques publiques de haute qualité qu'ils sont nombreux à apprécier.

- Cette année, **trente-huit jeunes musiciens** se sont inscrits dans les cinq masterclasses. Cet effectif correspond à celui de 2019 mais avec une classe de moins.

Leurs **principales caractéristiques** étaient les suivantes :

- un peu plus de la moitié étaient des jeunes filles,
- moins d'un sur cinq s'était déjà inscrit en 2019,
- huit stagiaires sur dix étaient français, les autres européens (Belgique, Espagne, Portugal, Pologne) et le seul citoyen nippon résidait en Suisse. La classe la plus cosmopolite fut celle de violoncelle avec un seul musicien français. Avant 2020, les jeunes français ne représentaient que les deux tiers des élèves tandis qu'un sur quatre était originaire d'Asie principalement Corée et Japon.

En effet, la difficulté des déplacements internationaux liée à **la crise sanitaire a eu un impact négatif sur l'organisation de nos masterclasses**, un certain nombre d'élèves provenant traditionnellement de l'étranger (États-Unis, Canada, Europe du Nord, Japon, Corée du Sud).

De plus, la diffusion des flyers d'inscription auprès des institutions musicales a été trop tardive, notamment auprès des conservatoires qui sont restés fermés jusqu'au mois de mai.

Ainsi, les masterclasses n'ont pas pu atteindre en 2021 leur pleine capacité de dix à douze élèves en particulier les classes de piano et de violoncelle lesquelles jusqu'ici pourtant refusaient de élèves : le taux de remplissage moyen s'est établi à 63%, taux inférieur à celui de 2019 (77%).

Masterclasse	Professeur	Accompagnateur Piano	Dates Juillet 2021	Age moyen	Nb d'élèves 2021	Taux Rem- plissage	Nb d'élèves 2019
Chant lyrique	M. Jackson	V. Leterme	11-17	33	10	83%	7
Flute	J. Hurel	F. Tanada	11-17	21	6	50%	
Piano	A. Queffélec	/	19 -24	28	7	58%	12
Piano	A. Billant	/					8
Violon	O. Charlier	P-Y. Hodique	4 -10	21	10	83%	10
Violoncelle	G. Hoffman	J. Le Pape	11-17	21	5	42%	
				25	38	63%	37

Enfin, rappelons que la spécificité de ces "académies d'été" réside non seulement dans la qualité exceptionnelle des professeurs et dans le niveau particulièrement élevé des stagiaires mais aussi dans le rôle déterminant que joue l'accueil bénévole des neuf professeurs et des trente-huit élèves par des habitants de Noyers.

Professeurs et élèves prennent en commun leurs repas lesquels ont été préparés et servis par « Les Granges ».

III. LA LOGISTIQUE

- **Le bénévolat est consubstantiel au Festival.**

Le bon déroulement des concerts n'est possible que grâce à la contribution de tous les membres bénévoles de l'association qui, cette fois encore, ont donné beaucoup de leur temps et de leur énergie au service du succès du festival.

Avec l'aide précieuse des Scouts et Guides de France (que l'association "Le Patrimoine Oublié" en soit vivement remerciée), les bénévoles ont apporté leur indispensable contribution à tous les aspects logistiques permettant la bonne tenue des concerts comme des masterclasses car rappelons-le l'association n'a aucun salarié outre les artistes et professeurs :

- installations : scène, pianos, chaises, ménage église
- communication : distribution des flyers, affiches....
- transports des artistes, professeurs et élèves depuis les gares de Tonnerre et Montbard.
- accueil du public : tenue des caisses, contrôle des billets, distribution des programmes ...
- accueil des stagiaires et accompagnement pendant toute la durée de leur séjour.
- après-concerts : mise en place pour les dégustations, vente de disques, ...

Les dîners d'après-concerts au cours desquels sont accueillis les artistes, ont eu lieu aux Granges, à Noyers sur Serein.

▪ **La communication a été très active**

La communication numérique a été intensifiée via la création d'une nouvelle page Facebook.

Cette campagne numérique nous a permis de toucher une audience de 70 164 personnes (autre façon de dire que nos publications ont été vues plus de 70 000 fois). Elle a généré 1110 clics sur les liens indiqués dans nos messages.

On peut d'ores et déjà considérer ce moyen de promotion comme particulièrement efficace aussi bien en termes de notoriété globale pour les Rencontres, dès lors que nous sommes capables de produire des contenus attractifs et distinctifs (photos, vidéos, etc.) pour valoriser notre programme, qu'en terme d'efficacité commerciale relativement à d'autres supports publicitaires plus traditionnels, plus chers et moins faciles à évaluer.

Néanmoins, ces supports traditionnels ont continué d'être mis à contribution :

- communication dans les journaux locaux (entre autres supports L'Yonne Républicaine, Le Bien Public)
- mailing à destination des spectateurs des éditions précédentes
- refonte et diffusion de flyers, kakémonos, affiches et brochures
- actualisation régulière du site des RMN

▪ **Les retombées du festival**

Aux habitués touristes attirés par l'exceptionnelle qualité du patrimoine architectural du village et de la vallée du Serein, s'est ajouté le flot de visiteurs généré par trois semaines d'intense activité musicale entraînant sans conteste des **retombées positives sur l'économie locale** en particulier pour les commerces de bouche, les activités de restauration, d'hôtellerie et de location touristique.

Les Rencontres Musicales de Noyers ont également la **vertu de fédérer les énergies de tout un village** complètement impliqué dans l'accueil et l'hébergement des artistes, professeurs et élèves.

Notre festival contribue ainsi à étendre la notoriété de Noyers et de la vallée du Serein, et à rayonner dans l'Yonne et sur toute la Bourgogne.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des quarante-neuf membres présents et représentés.

2. RAPPORT FINANCIER 2021

La trésorière, Sabine Vanlerberghe, rend compte de la gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2021 (1^{er} octobre 2020-30 septembre 2021)

Les comptes de Bilan et de Résultat ont été établis par le Cabinet ETC à Epineuil à partir des données et de leurs justificatifs transmis par la trésorière :

« Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 17/01/2012, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association Rencontres Musicales de Noyers pour l'exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 58 530,00€ - Produits d'exploitation : 96 649,11€ - Résultat net comptable : -2 571,12€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation. »

Les pages « Bilan » et « Compte de Résultat » (4 pages) de la plaquette d'ETC ont été distribuées aux participants et figurent en annexe.

I. BILAN = 58 530 €.

- **L'Actif immobilisé** affiche une somme nulle car l'association ne dispose d'aucun actif immobilisé (locaux, équipements,). Le seul équipement, l'abat-son, est totalement amorti avec la dernière dotation 2021.
- **L'Actif circulant** avec **58 590 €** correspond :
 - aux recettes à recevoir (créances) : subvention du Département de l'Yonne pour 10 630€ et solde de l'aide exceptionnelle du Centre National de la Musique pour 2789€.
 - à la trésorerie : un montant de 40 178 € sur le Livret A sans changement depuis 2019 et le solde du compte courant.
- **Passif : les Fonds propres** totalisent **51 450 €** soit 45% d'un budget de fonctionnement moyen. Ils incluent l'excédent 2020 (7 000€) et le déficit 2021 (2 571€) ainsi que des provisions pour 3 500 €.
- **Passif : les Dettes** s'élèvent à **7 080 €** et se déclinent en factures 2021 mais non reçues au 30 septembre (Sacem, ETC, ...) et produits constatés d'avance (fraction de la subvention FEADER d'un montant de 2 341 € sur 9 600 € reportée sur 2022).

II. COMPTES 2021 : PRODUITS = 116 602 €.

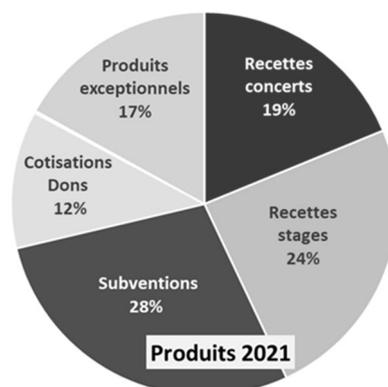
Subventions, Recettes et Cotisations 2018-2019-2021						
	2018	2019	Budget 2021	Comptes 2021	reel / budget	2021 / 2019
Cotisations et Dons	5 468 €	4 958 €	5 135 €	4 559 €	13 529 €	- 576 € - 399 €
Mécénat privé	- €	- €	3 265 €	8 970 €		5 705 € 8 970 €
Billetterie	29 630 €	22 733 €	24 571 €	21 877 €	50 165 €	- 2 694 € - 856 €
Masterclasses	28 318 €	26 398 €	30 710 €	28 288 €		- 2 422 € 1 890 €
Subventions	65 800 €	32 607 €	51 040 €	32 955 €	52 100 €	-18 085 € 348 €
Subvention exceptionnelle		14 050 €		19 145 €		19 145 € 5 095 €
Autres recettes		3 285 €	185 €	808 €		623 € - 2 477 €
	129 215 €	104 031 €	114 906 €	116 602 €		1 696 € 12 571 €

▪ Cotisations, dons et mécénat privé : 13 529 € : 12% du budget.

En 2021, l'association compte 128 adhérents dont 38 stagiaires ; un quart des membres a fait un don en sus de sa cotisation allant de 10 à 900 €. Les dons de 1 000 € et plus sont comptabilisés dans le mécénat privé ; contrairement à 2020, ils proviennent exclusivement de personnes privées.

▪ « Ventes de prestations de service » : 50 165 € : 43 % du budget.

Il s'agit des recettes des concerts (billetterie après déduction des commissions) et des stages avec les inscriptions aux masterclasses. Ces « ventes » ne génèrent aucun bénéfice : pour les concerts, la billetterie ne couvre qu'un quart des dépenses ; pour les masterclasses, inscriptions et frais (enseignement et séjour) s'équilibrent.



L'ensemble de ces « recettes propres » représentent donc 55% du budget 2021.

▪ Subventions de fonctionnement et exceptionnelle : 52 100 € : 45 % du budget.

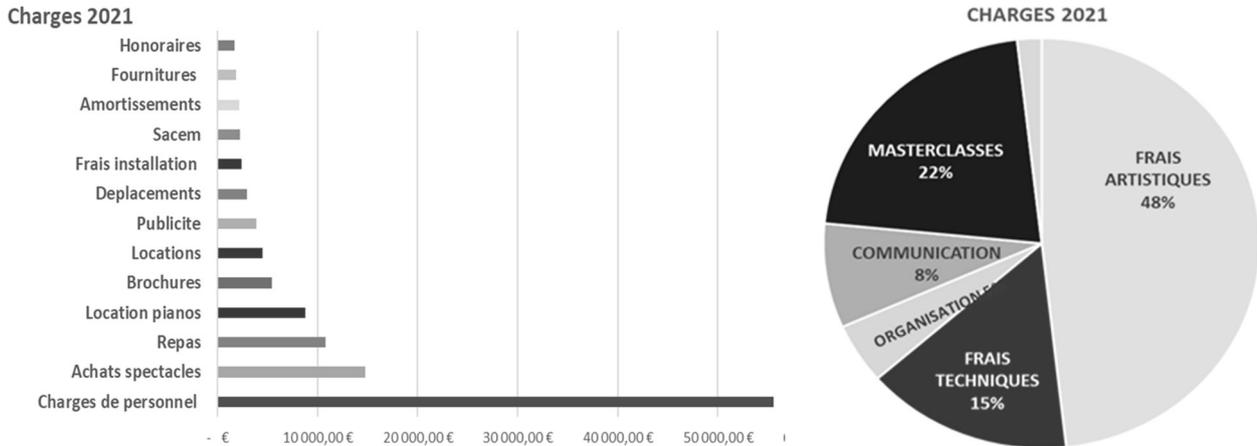
Plus de la moitié des subventions de fonctionnement sont octroyées par les collectivités territoriales : la région Bourgogne dans le cadre du Festival Musical des Grands Crus, le département de l'Yonne et les communes (Noyers et la Communauté de Communes du Serein). L'autre part provient des institutionnels avec le Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), la Caisse des Dépôts et le Fonds de Développement de la Vie Associative. Le total atteint 32 955 €.

Subventions 2021 : details	
DEPARTEMENT	10 630 €
FEADER	7 259 €
COMMUNES	4 500 €
REGION	4 066 €
FDVA	4 000 €
CDC	2 500 €
Total	32 955 €

Cette année s'y est ajoutée une subvention exceptionnelle (au titre de la Covid) du Centre national de la Musique de 19 145 € laquelle s'est révélée indispensable pour compenser des pertes de financement de 20 310 € par rapport au budget établi pour 2021 :

- la Spedidam pour des raisons en partie liées à la crise sanitaire a fermé ses guichets alors que nous attendions de sa part 16 810 €.
- la Caisse des dépôts a réduit à 2 500 € son aide alors que 6 000 € étaient attendus.

III. COMPTES 2021 : CHARGES : 119 173 €



La plaquette comptable ne distingue que deux catégories « Achats » et « Salaires » tandis que les regroupements présentés sont thématiques.

- **Frais artistiques : 57 459 €**

Ces frais qui représentent près de la moitié des dépenses 2021, ont dépassé de près de 7000 € les montants budgétés. Ils regroupent les cachets des artistes avec leurs charges sociales (37 968 €), les achats de spectacles (14 730 €), les frais de séjour des artistes (2 501 €) et la cotisation Sacem (2 260€).

- **Frais techniques : 18 292 €**

L'essentiel de ces frais sont constitués par les frais de location de matériels notamment les pianos ; ceux-ci en revanche, ont été finalement moindres de 4 650 € par rapport aux prévisions.

Ainsi les dépenses liées à l'organisation des concerts représentent les deux tiers du budget (75 750 €).

- **Coûts d'organisation : 5 683 €**

Ils comportent notamment la billetterie avec l'impression des billets et les commissions de vente (1 296 €), les frais d'administration avec les fournitures de bureau, les honoraires comptables, les assurances, les affranchissements, (3 647 €) et les coûts d'organisation proprement dit (740 €)

- **Communication : 9 813 €**

La communication se décompose en trois postes pesant un tiers du budget « communication » chacun : les frais d'impression, la publicité dans la presse et les interventions de prestataires notamment de graphisme. La communication a dépassé de 15% (1 155€) les prévisions en particulier en raison des coûts d'impression de brochures.

- **Masterclasses 25 769 €**

Salaires et charges des professeurs représentent plus de la moitié de ce montant ; l'autre poste sont les frais de séjour qui correspondent aux repas (650 repas servis au total). Le budget des masterclasses dégage un excédent de 2 500 €.

Malgré les alarmes qui ont précédé le démarrage du festival, les produits 2021 ont donc heureusement été supérieurs de 1 696 € aux prévisions budgétaires ; en revanche, les charges se sont alourdies de 4 967 € par rapport à leur montant prévisionnel estimé à 114 906 €, de sorte que le compte de résultat présente un déficit de 2 571,12 €.

Cette perte est largement compensée par l'excédent de 7 000 € dégagé en 2020, et laisse un gain de 4 429 € à l'issue de ces deux exercices.

Le rapport financier 2021 est approuvé à l'unanimité des quarante-neuf membres présents et représentés qui donnent quitus de leur gestion aux administrateurs.

3. PROGRAMME DE L'ÉDITION 2022

Henri Nicolas présente le programme de l'édition 2022 préparé avec Juliette Hurel, conseillère artistique des Rencontres.

Comme lors des éditions précédentes, il a été recherché un équilibre entre différents formats (solo, duos, trios, septuor), instruments (piano, violoncelle, violon, hautbois, chœur) et répertoires (Renaissance, Baroque, 18ème, 19ème, 20ème contemporain et jazz)

▪ Caractéristiques de la saison 2022 :

Le festival 2022 sera plus resserré : **sept concerts** sur deux semaines du **10 au 25 juillet** (contre neuf sur trois semaines en 2021).

Anne Queffélec qui, depuis 30 ans, met sa renommée à contribution pour assurer le rayonnement des Rencontres Musicales, nous fera l'honneur d'ouvrir le festival.

Gary Hoffman jouera le lendemain en duo avec la pianiste **Thuy Anh Vuong** laquelle a souvent travaillé en collaboration avec les violonistes Regis Pasquier, Laurent Korcia,... le saxophoniste Fabrice Moretti,...

Ensuite, sera proposé pour la première fois un **concert-lecture** : **Julie Depardieu**, récitante, sera entourée de **Juliette Hurel**, flûte et **Hélène Couvert**, piano, deux artistes fidèles du festival .

Ce concert est inspiré de la vie de Misia Sert, égérie et inspiratrice des plus grands artistes du début du 20ème siècle : la lecture des textes sera ponctuée de pièces musicales pour flûte et piano de ses amis compositeurs (Fauré, Debussy, Ravel, Satie, etc...). Le spectacle pourrait avoir lieu au Château d'Ancy-le-Franc en association avec Musicancy.

La **voix** sera mise à l'honneur avec l'ensemble « **La Main Harmonique** » spécialiste du répertoire polyphonique et habitué des collaborations avec les chœurs amateurs : un **concert participatif**, comme en 2021, pourra être organisé à cette occasion avec l'aide de Delphine Collot et des « Voix de l'Armançon ».

La soirée jazz sera une soirée de « **jazz manouche** » avec **Adrien Moignard** et ses amis.

Le jeune artiste « **fil rouge** » commun aux six festivals du « Festival Musical des Grands Crus », sera cette année l'hautboïste **Gabriel Pidoux**, lauréat aux Victoires de la musique de 2019.

Enfin, les Rencontres musicales accueilleront de nouveau un **compositeur en résidence** en la personne de **Michèle Reverdy** dont le catalogue comprend plusieurs dizaines d'œuvres de musique vocale, de chambre, d'opéra ou pour grand orchestre. Le festival lui a commandé une œuvre pour trio qu'interprétera en création mondiale le **trio Owon** lors du concert de clôture.

▪ Calendrier prévisionnel des concerts :

1.	Dimanche 10 :	Anne Queffélec (piano).
2.	Lundi 11 :	Gary Hoffman (violoncelle), Thuy-Ann Vuong (piano).
3.	Mardi 12 :	Julie Depardieu (récitante), Juliette Hurel (Flûte), Hélène Couvert (piano).
4.	Samedi 16 :	Ensemble « La Main Harmonique » (instruments et voix)
5.	Mercredi 20 :	Trio jazz avec Adrien Moignard (guitares et contrebasse).
6.	Vendredi 22 :	Gabriel Pidoux (Hautbois) et <i>à préciser</i> (pianiste).
7.	Dimanche 24 :	Olivier Charlier (violon), Emmanuel Strosser (piano), Sung-Won Yang (violoncelle).

▪ Académie d'été

Comme en 2021, cinq masterclasses seront ouvertes du 10 au 26 juillet 2022 : flute avec Juliette Hurel, piano avec Anne Queffélec, violon avec Olivier Charlier, violoncelle avec Gary Hoffmann et chant lyrique avec Angélique Boudeville, Mélanie Jackson n'assurant pas sa masterclass cette année pour des raisons personnelles. Comme les années précédentes, les élèves se produiront à l'issue du stage.

Calendrier prévisionnel des concerts des élèves :

Vendredi 15 : élèves de violoncelle)	Dimanche 24 : élèves de chant lyrique
Dimanche 17 : élèves de piano)	Mardi 26 : élèves de violon
Samedi 23 : élèves de flûte	

▪ **Concert des familles :**

Haude Hodanger, vice-présidente présente le projet pédagogique « le concert des familles » dont l'objectif est d'associer davantage les jeunes et les nuceriens au festival en leur présentant des instruments et en leur faisant découvrir une pièce musicale.

Il s'agirait de faire intervenir sous la houlette de Juliette Hurel quatre jeunes musiciens du CNSM (quintet à vents) avec huit élèves du primaire et du collège dans la pièce musicale « Pierre et le Loup ». Haude serait récitante.

Les décorations seraient faites par des handicapés des établissements de l'Isle sur Serein.

Le spectacle serait gratuit avec chapeau.

Haude préparera ce spectacle à compter de janvier 2022, lequel pourrait avoir lieu Mercredi 13 juillet à l'Isle sur Serein dans la salle des associations.

4. BUDGET PREVISIONNEL ET BAREME DES COTISATIONS 2022

Henri Nicolas et la trésorière, Sabine Vanlerberghe, présentent les principales caractéristiques du budget prévisionnel pour la saison 2022.

▪ **Le budget 2022 s'élève à 114 902 €.**

Il est de même montant que celui qui avait été prévu pour 2021

▪ **Dépenses 2022 :**

L'enveloppe est la même que celle qui avait été budgétée pour 2021 soit 5 070 € de moins que le montant des charges effectives de 2021.

Cette diminution globale résulte de celle des frais artistiques portant sur deux concerts de moins que précédemment (- 9326 €).

Les postes en augmentation sont :

- les frais techniques pour prendre en compte la location d'une nouvelle rampe d'éclairage, celle prêtée jusqu'ici étant devenue obsolète (2 195 €).

- la communication, élément essentiel du succès de notre festival dont le budget affecté augmente de 5% après 16% l'an dernier.

- les frais de séjour des masterclasses dont la progression est concomitante à celle attendue des élèves.

▪ **Produits 2022 :**

L'auto-financement, concerts et stages, atteindrait 65 500 € soit 57% des produits attendus.

Ayant constaté combien notre tarif était devenu bien inférieur à ce qui se pratique dans d'autres académies d'été, le conseil d'administration a décidé de réévaluer de 100 € les frais d'inscription aux masterclasses.

Les dons et cotisations devraient également progresser suite à la revalorisation du barème (+1 211 €).

Concernant le mécénat privé, l'estimation est volontairement modeste, aucune piste n'ayant encore reçu à ce stade un début de concrétisation.

Rita Florin, administratrice, suggère de se rapprocher des comités d'entreprise.

CHARGES	Montant 2021	Budget 2022
FRAIS ARTISTIQUES	57 459 €	48 133 €
FRAIS TECHNIQUES	18 292 €	20 487 €
ORGANISATION	6 884 €	6 884 €
COMMUNICATION	9 813 €	10 313 €
MASTERCLASSES	27 525 €	29 085 €
	119 972 €	114 902 €

Produits	Montant 2021	Budget 2022
COTISATIONS	4 559 €	5 770 €
MECENAT	8 970 €	3 500 €
MASTERCLASSES	28 288 €	42 500 €
BILLETTERIE	21 877 €	23 000 €
SUBVENTIONS	32 955 €	39 837 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	19 145 €	0 €
AUTRES	808 €	295 €
TOTAL	116 602 €	114 902 €

Les subventions atteindraient 39 837 €.

Les subventions attendues des **collectivités territoriales** devraient être stables : **20 847 €**

- la règle pour la Région/ FMGCB est l'ajout à un socle de 1500 €, d'une somme de 4 500 € si le budget du festival dépasse 105 000€.

- pour le Département, la subvention peut représenter jusqu'à 15% des frais artistiques et techniques.

Les subventions des **institutionnels, 18 990 €**, ne comprendront pas celle du CNM qui était exceptionnelle, ni celle de la Caisse des Dépôts qui nous a fait savoir que son aide ne pouvait qu'être temporaire que son octroi plusieurs années de suite était déjà exceptionnel.

Pour le FDVA, l'aide est renouvelable mais n'est plus prioritaire lorsqu'il s'agit d'une seconde demande ; nous allons néanmoins déposer un dossier mais par prudence nous n'avons prévu que 1000 €.

Pour le FEADER, l'aide de 9 600 € n'est accordée qu'une fois ; compte tenu de la date tardive de perception une règle de prorata a été appliquée et 2 341 € sont affectés sur 2022.

Enfin la Spédidam (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes) a réouvert ses guichets : l'aide peut représenter jusqu'à 50% des salaires et charges des artistes hors professeurs et achats de spectacles.

▪ **Barème des cotisations :**

Au nom du conseil d'administration, Henri Nicolas propose de porter à vingt et trente-trois euros les montants des cotisations, respectivement individuelle et couple, pour la saison 2022 (1 octobre 2021 -30 septembre 2022). Il souligne que ce barème n'a pas été modifié depuis de nombreuses années.

Le budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité moins une abstention des quarante-neuf membres présents et représentés qui approuvent le barème des cotisations 2022.

5. ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 11 des statuts dispose que « l'association est administrée par un conseil de douze membres, jouissant de leurs droits civils, élus pour trois années par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. (...) Le conseil est renouvelé chaque année par tiers ».

Les administrateurs dont les mandats ont pris fin sont les suivants : Emmanuel Fritsch, Anne Guimard, Isabelle Lestringant et un poste non pourvu. Tous les sortants sont candidats. Aucune nouvelle candidature n'a été reçue. Aucun adhérent ne demandant le vote à bulletin secret, l'assemblée générale décide donc de procéder à un vote à main levée.

Les trois candidats sont élus à l'unanimité des quarante-neuf membres présents et représentés.

A l'issue du vote, la composition du Conseil d'Administration est donc la suivante :

Fin du mandat en 2022 :

Luc EVRARD
Rita FLORIN
Henri NICOLAS
Sabine VANLERBERGHE

Fin du mandat en 2023 :

Zuzana EVRARD
Marie GALLET
Claude FROMAGEOT
Haude HODANGER

Fin du mandat en 2024 :

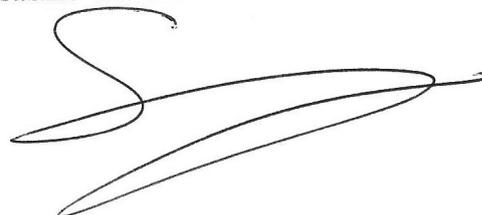
Emmanuel FRITSCH
Anne GUIMARD
Isabelle LESTRINGANT

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal le à Noyers, signé par deux administrateurs.

Henri NICOLAS président



Sabine VANLERBERGHE trésorière



BILAN - ACTIF

19152 - Association Rencontres Musicales de Noyers

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021			01/10/2019 au 30/09/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 500	1 500		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	24 323	24 323		2 158
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	25 823	25 823		2 158
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	13 420		13 420	3 036
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	45 170		45 170	50 328
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	58 590		58 590	53 364
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	84 413	25 823	58 590	55 521

BILAN - PASSIF

19152 - Association Rencontres Musicales de Noyers

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

En Euro

PASSIF	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	50 521	43 515
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 571	7 006
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>47 950</i>	<i>50 521</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		600
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	47 950	51 121
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 500	3 500
TOTAL (III)	3 500	3 500
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 739	900
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 341	
TOTAL (IV)	7 080	900
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	58 530	55 521

COMPTE DE RÉSULTAT

19152 - Association Rencontres Musicales de Noyers

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

En Euro

	Du 01/10/20 au 30/09/21	Du 01/10/19 au 30/09/20	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	13 529	2 810	10 719	381,46
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	50 165		50 165	
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	32 955	12 500	20 455	163,64
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		2	-2	-100,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	96 649	15 312	81 337	531,21
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	379		379	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	58 792	5 555	53 237	958,40
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	29 616		29 616	
Charges sociales	25 969		25 969	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 158	2 491	-333	-13,39
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 260		2 260	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	119 173	8 046	111 128	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-22 524	7 266	-29 790	-410,00
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	208	240	-32	-13,43
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	208	240	-32	-13,43
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	208	240	-32	-13,43
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-22 316	7 506	-29 823	-397,29

COMPTE DE RÉSULTAT

19152 - Association Rencontres Musicales de Noyers

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

En Euro

	Du 01/10/20 au 30/09/21	Du 01/10/19 au 30/09/20	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	19 745	600	19 145	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	19 745	600	19 145	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		1 100	-1 100	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 100	-1 100	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 745	-500	20 245	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	116 602	16 152	100 450	621,89
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	119 173	9 146	110 028	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 571	7 006	-9 578	-136,70